

Le quatorze mars deux mille vingt-cinq, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, dûment convoqués le 27 février 2025, se sont réunis au Centre de gestion de la Vienne, sous la présidence de M. Edouard RENAUD.

PRÉSENTS : M. RENAUD Edouard,
Mme GUITTET Pascale - M. MARCHADIER Rémy -
M. PEROCHON Gérard - Mme COLAS Josette - M. BEAUJANEAU Gilbert -
Mme JEAN Gisèle - M. GUILLON Alain - Mme DESJARDINS Nathalie -
M. BAILLY Eric - Mme BARRAUD Sandrine - M. SAVARD Bernard -
M. DAZAS Joël - Mme GOURDEAU Evelyne - M. MADEJ Jean-Luc -
M. FOURCAUD Jean-Louis

POUVOIRS : Mme FILLATRE Bénédicte a donné pouvoir à Mme GUITTET Pascale,
Mme SAVIN Annette a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,
Mme TEXEDRE Roselyne a donné pouvoir à Mme COLAS Josette,
M. ALLOUCH Stéphane a donné pouvoir à M. FOURCAUD Jean-Louis,
Mme MARQUES-NAULEAU a donné pouvoir à M. PEROCHON Gérard

EXCUSÉES : Mme GARDA-FLIP Nelly, Mme GODET Martine, Mme RABUSSIÉ Laurence, Mme GUERIN Fabienne, Mme WASZAK Reine-Marie, Mme BERTAUD Rose-Marie.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,
M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rémy MARCHADIER

~~~~~

## AFFECTATIONS DES RESULTATS - EXERCICE 2024

La présente délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2024, conformément aux présentations du Compte Financier Unique 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

AR Prefecture

086-288600232-20250314-20250314\_007CA-DE  
Reçu le 24/03/2025

**En fonctionnement :**

- Un excédent de fonctionnement de : 294 861,13€
- Un excédent reporté de : 2 307 560,72€

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 602 421,85€**

**En investissement :**

- Un excédent d'investissement de : 532 077,79€
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00€

**Soit un excédent d'investissement de : 532 077,79€**

Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

|                                                  |               |
|--------------------------------------------------|---------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent | 2 602 421,85€ |
| Affectation complémentaire en réserve (1068)     | 0,00€         |
| Résultat reporté en fonctionnement (002)         | 2 602 421,85€ |

|                                                    |             |
|----------------------------------------------------|-------------|
| Résultat d'investissement reporté (001) : excédent | 532 077,79€ |
|----------------------------------------------------|-------------|

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- adoptent l'affectation des Résultats 2024 du budget du CDG 86,
- autorisent le Président à signer tout document à intervenir pour l'exécution de cette délibération.

*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 18 mars 2025

Le Président,

Le Secrétaire,

Edouard RENAUD

Rémy MARCHADIER



AR Prefecture

086-288600232-20250314-20250314\_007CA-DE  
Reçu le 24/03/2025